

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.pecche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



Avis relatif au volet I de la SRB 2024-2034

En date du 30 Octobre dernier, vous nous demandiez de nous prononcer quant à la version finalisée du volet 1 de la Stratégie Régionale Biodiversité que vous êtes en train de réviser et nous vous en remercions. Cette version fait suite au séminaire de lancement de la révision de cette stratégie d'importance majeure, selon nous, que vous avez mené en Avril dernier et aux nombreux ateliers auxquels nous avons eu le plaisir de participer.

Pour autant, nous ne retrouvons pas trace de nos échanges et demandes de compléments, notamment vis-à-vis d'une meilleure prise en compte de la biodiversité et des milieux aquatiques de notre région.

Dans cet avis, nous souhaitons donc porter à votre connaissance les points qui nous semblent avoir été oubliés quant à toute cette partie de notre biodiversité régionale. Nous espérons sincèrement que vous pourrez mieux les considérer dans une version finalisée consolidée et vous en remercions par avance.

➤ Page 4 :

Dans le sous-titre du paragraphe 1 il nous paraît important de ne pas considérer seulement les espèces patrimoniales mais bien celles qui sont également communes mais en déclin aussi dans notre région du fait de multiples facteurs anthropiques et climatiques.

Dans la description des habitats naturels de notre région, il nous semble assez fâcheux que la diversité des milieux aquatiques qui existent dans notre région soit regroupée sous le terme générique de cours d'eau alors que l'on décrits différents types de végétation. Nous comprenons que ce volet se veuille synthétique mais soit on ne cite que des termes génériques pour les différents habitats naturels que compte notre région, soit on développe aussi les différents milieux aquatiques présents : fleuves, rivières, torrents, ruisseaux, sources, adoux etc. Par ailleurs, les eaux souterraines sont, quant à elles, complètement oubliées dans cette présentation alors même qu'elles disposent d'une biodiversité unique et bien malheureusement mal connue.

Dans le 2^{ème} paragraphe, là encore il est nécessaire selon nous de ne pas considérer uniquement les Listes Rouges Régionales existantes. Ce n'est pas parce que certains taxons n'ont pas encore de liste rouge établie au niveau régional qu'il n'y a pas d'enjeux de sauvegarde voire de restauration de ces derniers en région.

Par ailleurs, qu'entend-on par « menacées d'extinction » ?

Si on entend par cela le classement UICN alors il y a également 6 poissons dont 4 strictement d'eau douce et 2 amphihalins qui sont également à prendre en considération dans notre région :

- L'Anguille européenne, qui bénéficie d'un Plan National de Gestion est toujours classée en Danger Critique d'Extinction au niveau national (et mondial), les tendances régionales confirmant malheureusement ce statut ;

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.pecche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



- La Lamproie marine classée en Danger au niveau national n'est plus qu'à l'état relictuel en Provence Alpes Côte d'Azur donc sûrement avec un niveau de menace à l'échelle régionale bien plus élevé que l'échelon national ;
- L'Apron du Rhône, espèce endémique du Rhône mais ne se trouvant malheureusement plus que sur certains affluents à l'heure actuelle, est également classé en Danger au niveau national et bénéficie d'un Plan National d'Actions ;
- Le Brochet commun est classé Vulnérable au niveau national, de même que la Lamproie de rivière ou encore l'Ombre commun dont les populations ne se trouvent quasi exclusivement que sur le bassin versant des Sorgues en région Provence Alpes Côte d'Azur, au niveau national avec des tendances à la baisse qui doivent être probablement et malheureusement corroborés au niveau régional .

Enfin, nous avons également déjà perdu des espèces dans la région, c'est notamment le cas de l'Esturgeon européen que l'on trouvait jadis sur le Rhône, qui est classé en Danger Critique d'Extinction au niveau national mais déjà éteint dans notre région.

Par ailleurs, d'autres espèces ne sont classées que Quasi menacées au niveau national mais mériteraient une attention toute particulière au niveau régional comme cela peut être le cas de l'Alose feinte de Méditerranée ou encore du Barbeau méridional et du Toxostome.

Au niveau des crustacés d'eau douce, on peut également citer l'Ecrevisse à pattes blanches, seule espèce d'écrevisse protégée présente en région Provence Alpes Côte d'Azur, classée Vulnérable au niveau national mais méritant sûrement un statut plus élevé de menace au niveau régional compte tenu de la raréfaction de son aire de répartition.

Sans compter les macro-invertébrés aquatiques dont certains mériteraient d'être cités également par la Maison Régionale de l'Eau ou l'Office Français de la Biodiversité.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas le focus spécifique fait sur les écosystèmes des littoraux méditerranéens et des forêts méditerranéennes. Là encore soit on parle de tous les écosystèmes soit on ne le fait pas mais pointer du doigt un seul type d'écosystème revient à dire, selon nous, qu'il n'y a pas d'enjeux sur les autres écosystèmes ce qui est un leurre.

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.pecche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



La 1^{ère} phrase est généraliste et fautive. On ne peut pas se permettre de dire que se sont surtout les espèces non protégées qui subissent le plus de menaces ou dont les stocks s'effondrent le plus. C'est vrai pour certaines espèces mais malheureusement il existe aussi des espèces protégées à fortement protégées et dont les effectifs ne s'améliorent toujours pas.

En ce qui concerne le paragraphe sur les grandes pressions affectant la biodiversité et plus particulièrement la partie sur les changements d'usage des sols, il nous paraît là encore que les espaces aquatiques sont largement oubliés alors qu'ils subissent de plein fouet également des fragmentations physiques (qui ne sont pas seulement liées aux infrastructures de transport par ailleurs mais aux infrastructures énergétiques et agricoles entre autres) et non physiques. Il nous semble que ces éléments sont bien détaillés dans le SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 et qu'il serait important de mieux faire ressortir ces éléments pour le territoire régional.

En ce qui concerne la partie sur la surexploitation des ressources naturelles, en ce qui concerne les pratiques agricoles là encore il est important d'apporter des nuances à votre écriture. En effet, à la base la viticulture par exemple n'était pas une grande consommatrice d'eau mais du fait du changement climatique ces cultures qui n'étaient jusqu'à présent pas irriguées le deviennent également augmentant la tension sur l'usage de l'eau dans la région et c'est bien là tout le problème par ailleurs.

Par ailleurs, la sur-fréquentation des espaces naturels ne concerne pas que les milieux terrestres et marins. C'est également le cas des milieux aquatiques et nous en avons des cas bien concrets en Provence Alpes Côte d'Azur bien connus comme les gorges du Toulourenc, les gorges du Verdon ou encore les Sorgues pour n'en citer que quelques-uns.

En ce qui concerne la partie sur le changement climatique, une fois encore il est important de citer les impacts déjà avérés référencés sur les milieux aquatiques. Il y a par exemple le cas du Rhône et de l'augmentation de sa température (cf. dernière étude de l'Agence de l'Eau RMC) qui est déjà bien réelle et dû à la fois au changement climatique et aux activités anthropiques qui s'exercent sur ce dernier. Lorsque l'on sait qu'une variation de moins d'un degré peut avoir des répercussions sur les poissons par exemple on peut largement imaginer l'impact qu'une augmentation des cours d'eau aura sur la répartition de ces derniers, l'évolution de leur aire de répartition mais pas que, le développement de maladies etc.

Page 6 :

En ce qui concerne la partie sur les introductions biologiques et les EEE, il faut faire attention à ne pas confondre et considérer de la même manière une espèce dite indigène et une espèce dite exotique

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.peche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



envahissante. En effet, des espèces peuvent effectivement ne pas être indigènes à notre territoire régional mais ne pas présenter pour autant un fort pouvoir d'invasion et/ou un risque d'impact pour d'autres espèces ou habitats.

Par ailleurs, nous trouvons anormal que les listes régionales d'EEE non stabilisées et validées définitivement soient intégrées et présentées dans ce volet. C'est le cas notamment pour les poissons et les crustacés.

Enfin, si nous ne remettons pas en cause ces 5 grandes familles de pressions mondiales, nous trouvons dommage et regrettable de ne pas avoir un focus particulier sur les pressions propres à notre territoire régional. Est-on sûrs que ces 5 grandes familles suffisent et quand bien même cela soit le cas, ne serait ce pas utile et nécessaire de mettre en évidence dans cette partie de diagnostic les pressions qui sont les plus prégnantes et les plus néfastes à notre biodiversité régionale au sein même de notre région ?

Page 7 : il y a une phrase qui nous tient particulièrement à cœur mais qui n'est pas assez mise en valeur, selon nous, dans ce volet 1 c'est la phrase suivante « **La biodiversité doit être préservée et protégée pour elle-même, c'est une richesse et un patrimoine planétaires** ». Cela devrait être la clé de voute de cette Stratégie Régionale Biodiversité ! Pour autant, cela n'est pas le cas, ou pas suffisamment selon nous, le reste de la Stratégie étant surtout centrée sur les bénéfices du bon état de la biodiversité pour les habitants de la région Provence Alpes Côte d'Azur, soit une version très anthropocentrée.

Page 10 :

Sur la connaissance, il nous paraît important de ne pas oublier de citer la nécessaire amélioration de la connaissance de la biodiversité des eaux souterraines et de continuer à améliorer la connaissance de notre biodiversité aquatique.

Effectivement, dans le paragraphe dévolu au renforcement de la connaissance de la nature, nous retrouvons la biodiversité de la trame turquoise et marine mais nullement la biodiversité de la trame bleue au sens eaux douces superficielles et souterraines.

Page 11 :

Sur la mobilisation de la connaissance pour agir, action que nous jugeons primordiale, il nous paraît important de suivre également les pressions subies par la biodiversité dans le temps. Or, il nous semble que cet aspect là n'est pas évoqué ou en tout cas pas de façon suffisamment explicite.

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.peche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



Dans l'encadré « Protéger », encore une fois lorsqu'on parle des sites Natura 2000 on ne parle que des sites terrestres ou marins alors qu'il y en a aussi qui concerne les milieux aquatiques et zones humides (ex. Durance, Rhône, nombreuses lagunes méditerranéennes etc.).

Sur la partie « Partout préserver la nature », là encore il est plus que regrettable de voir tous les milieux cités sauf les milieux aquatiques (divers cours d'eaux, eaux souterraines, sources, adoux, lagunes méditerranéennes etc.) et leurs ripisylves !

Page 12 :

Dans l'encadré « Sensibiliser », il est encore une fois regrettable de voir une liste de gestionnaires d'espaces naturels cités entre parenthèses alors même que les gestionnaires de milieux aquatiques ne sont pas cités du tout (GEMAPIENS, EPTB, EPAGE, syndicats de rivière, Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques etc.).

Page 13 :

Dans l'encadré « Former » il est nécessaire que nous nous formions aussi à la perspective de ne peut être plus pouvoir être en capacité de se développer, en tout cas sans le faire au détriment de notre biodiversité, mais également comme vous le citez, de notre bien être, de notre qualité de vie. Cela peut paraître dur à entendre mais il nous semble essentiel d'être en capacité de l'intégrer nous même dans ce type de Stratégie dès maintenant.

Page 14 :

En écho à ce que nous venons de souligner juste au dessus, en ce qui concerne l'Eau, nous ne partageons pas l'idée d'un « partage de l'eau équilibré et pouvant répondre à l'ensemble des besoins pour les activités humaines, dans un contexte de sobriété, et pour les milieux naturels ». Nous ne sommes bien entendu pas opposés à ce partage équitable, mais il nous semble que malheureusement celui-ci ne pourra se faire de manière équitable partout pour tous les usages actuels voire futurs que l'on voudrait développer et qu'il faudra faire des choix ; choix desquels il ne faudra pas que les espèces inféodées à ces milieux aquatiques subissent un lourd tribut.

Page 15 :

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.pecche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



Sur la thématique « Respirer » et plus particulièrement sur la sous thématique « renforcer les sources de « production d'air » il nous semble important de ne pas oublier également de citer la nécessaire préservation voire restauration des ripisylves, herbiers aquatiques d'eau douce et zones humides qui contribuent également à l'atteinte de cet objectif régional.

Sur la thématique « Disposer d'eau », si nous pouvons considérablement regretter encore une fois cette vision très centro-centrée sur l'homme et non sur la richesse de notre biodiversité aquatique que nous nous devons de préserver, il nous semble important dans ce diagnostic de ne pas oublier de citer le rôle des ripisylves ou encore de l'Espace de Bon Fonctionnement d'un cours d'eau et donc de l'intérêt de les maintenir voire de les développer autant que faire ce peut.

Par ailleurs, nous trouvons aberrant de ne pas voir évoquer les poissons, les écrevisses et macro-invertébrés ou encore les mammifères aquatiques directement dans la biodiversité de la « trame bleue » alors même que ce sont des espèces inféodées à cette dernière !!

Page 19 :

Dans l'encadré sur « Habiter – Se déplacer – Se divertir » il manque, selon nous, dans le déploiement de la transition énergétique la mise en valeur de l'hydroélectricité qui a fait bien des dégâts sur la biodiversité aquatique régionale et qui continue à en faire vis-à-vis du développement des microcentrales.

Par ailleurs, il nous semble qu'un focus également sur les cours d'eau ayant été chenalisés, canalisés, détournés, bétonnés, endigués etc. dans notre région et sur les zones humides ayant été artificialisées aurait été nécessaire.

Quant aux principaux enjeux pour l'avenir sur ces thématiques, et particulièrement sur la thématique de l'aménagement, il nous semble important de ne pas se focaliser uniquement sur zones de protection forte mais bien de limiter la fragmentation du territoire et d'atténuer au maximum l'impact des aménagements sur la biodiversité partout où il y a des enjeux régionaux démontrés.

Page 21 :

Il nous semble important de ne pas se limiter à la réduction drastique des pollutions chimiques, lumineuses et sonores mais bien de tout type de pollution (plastique, organique etc.).

Quant à la prise en compte des restaurations écologiques, nous espérons que cela intègre bien les restaurations des continuités écologiques des cours d'eau et lagunes également car cela n'est pas très prégnant dans la présentation de la résorption des points noirs qui en est faite.

**Association Régionale des Fédérations de Provence Alpes Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

8, Parc d'Activités de Bompertuis – Avenue d'Arménie – 13120 GARDANNE
Tel : 06 74 26 68 09 – Mail : dr.arfppma@gmail.com – Site internet : www.peche-paca.fr
N° SIRET : 479 563 124 00037



Page 31 :

Là encore, il semblerait que tous les dispositifs d'aide sur la trame bleue ait été minorés... Effectivement, les aides de l'Agence de l'Eau RMC ne se limitent pas aux seuls Appels à projets Eau et biodiversité car il y a de nombreuses autres aides et dispositifs d'aide qui permettent de préserver et restaurer la biodiversité aquatique (d'eau douce comme d'eau saumâtre ou marine d'ailleurs) et les milieux aquatiques et donc par effet ricoché également qui contribuent à la préservation voire la restauration d'autres espèces (mammifères, insectes, oiseaux...).

C'est le cas aussi des Départements, certains, comme le Département des Bouches-du-Rhône, ne se limitent pas seulement à des appels à projets sur la plantation d'arbres ou la désimperméabilisation des cours d'écoles. Ils peuvent accorder aussi des aides sur les volets connaissance et restauration des milieux aquatiques.

Au final, au regard de tout ce qui transparait dans ce volet 1, ressort, à notre sens, une méconnaissance de la biodiversité aquatique au sens large et aux enjeux de préservation comme aux actions et aux acteurs qui oeuvrent déjà dans la région pour en améliorer l'état. Ce qui est fort regrettable et assez incompréhensible au regard des formats de réunion auxquels nous avons pu déjà assister et des différents services régionaux qui ont dû travailler, nous supposons, de concert, sur cette version proposée finalisée.

Nous espérons donc que ces remarques pourront, d'une manière ou d'une autre, venir enrichir le volet 1 de cette Stratégie Régionale Biodiversité et restons à votre disposition pour tout complément d'informations que vous jugeriez nécessaire.

Vous en souhaitant bonne réception et vous remerciant par avance pour votre bonne prise en compte.

Le Président de l'ARFPPMA PACA
Luis BOSSI
Association Régionale des Fédérations
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
8 ZAC de Bompertuis - Ave d'Arménie
13120 GARDANNE